

Créé en 1978 par Marie France LE NEILLON, c'est désormais Thierry LE NEILLON qui dirige la société ATP, depuis 1995. En 2006, Thierry LE NEILLON, gérant de travaux d'Anjou Travaux Publics décide de mettre en place une unité de production de béton prêt à l'emploi et de la nommer Anjou Travaux Béton. Deux centrales à béton sont présentes sur le site pouvant répondre aux demandes.

Pour répondre aux demandes croissantes liées aux cavités, la société s'élargit avec Anjou Cavité Travaux Sécurité, spécialisée dans les travaux de mise en sécurité (chutes de pierres, affaissements liés aux cavités...).

PRESENTATION DU PROJET

Ce projet susceptible d'être exploité sur le site du Bois des Garennes, propriété de M. De Grandmaison, répond aux premiers critères d'études d'impact que les services de l'Etat ont remis dans un gros dossier (remis à l'Agglo). Dans un premier temps, la présence de matières premières au sol et sous-sol ainsi que la qualité du gisement sur ce lieu, situé à proximité des chantiers locaux, du site de Montreuil-Bellay et de la cimenterie constituent les premiers éléments nécessaires à l'exploitation d'une carrière.

L'éloignement des zones résidentielles, l'accès à la route départementale, le faible impact faune/flore sont autant d'éléments que Monsieur LE NEILLON a mis en avant pour ce projet. Ces indications figurent dans le dossier de présentation remis à l'Agglo.

Projeté au sud du massif forestier, ce projet a nécessité une étude d'impact qui est terminée. L'ensemble des éléments « faune / flore / eaux souterraines et superficielles ne sont, semble-t-il, pas frein à l'exploitation du projet de carrière.

M. SIGOGNE, représentant de l'agence technique départementale, fait part de quelques points de vigilance qu'il faudra prendre en compte comme le flux de camions sur les voies communales et départementales. Il sera peut-être nécessaire de redimensionner la voirie ainsi que les emprises privées. M. LE NEILLON précise que l'ensemble des frais qui en découleront seront à charge de l'entreprise et que des conventions devront être signées.

Un état des lieux sera établi (accotements, chaussée, sécurité carrefour, support de charges...) et les problématiques liées à la sécurité, la structure des réseaux routiers, le trafic et les itinéraires, etc... seront pris en compte.

Les élus s'interrogent sur les nuisances sonores, la poussière, l'entretien des voies communales, les aménagements du carrefour VC/RD, la sécurité du site, le trafic routier ainsi que tout ce qui gravite autour de l'environnement. Toutes ces questions devront trouver réponses.

Sur le plan économique, ce nouveau site permettra de conserver des emplois et d'en créer d'autres.

Monsieur le Maire remercie Monsieur LE NEILLON pour la présentation du projet.

Projection d'un diaporama de présentation d'ENGIE GREEN

Après avoir présenté lors de précédentes séances les offres de TSE et EDF Environnement, suite à la consultation lancée par la commune pour une remise des offres avant le 28 août 2022 (midi), trois sociétés ont manifesté un intérêt pour un projet de centrale photovoltaïque sur les terrains du centre APFA que la commune de Vaudelnay va acquérir prochainement.

Monsieur PERCHER Philippe en charge du suivi du projet de centrale photovoltaïque sur la commune présente un diaporama concernant l'offre ENGIE GREEN.

Cette présentation retranscrit les grands axes d'ENGIE GREEN : présentation de la société, financement, environnement, parcours pédagogique retraçant l'historique du site, aménagement du site, planning prévisionnel des travaux, délais, etc.

Ce dossier est donc soumis au conseil municipal pour avis lors de cette séance. L'offre ENGIE GREEN se présentant comme étant la meilleure offre au regard des critères de sélection, celle-ci a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres présents et un accord de principe est donné sur le projet de centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Vaudelnay avec cette société.

Dès lors que la commune sera propriétaire des terrains de l'AFPA, le conseil municipal sera donc invité à délibérer lors d'une prochaine séance pour le choix de cette société et pour la signature d'une promesse de de bail emphytéotique.

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M. le Maire expose également au Conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'encadrement et la mise en place d'activités périscolaires, la surveillance et le service au restaurant scolaire et l'entretien des locaux. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil municipal de créer, à compter du 7 novembre 2022, un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 31.75/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 8 mois (*maximale de 12 mois*) sur une période de 18 mois (*maximale de 18 mois*) suite à un accroissement temporaire d'activité.

Le conseil municipal décide de valider cette proposition.

Monsieur le maire précise que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 340, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur et que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE SIEMML POUR INSTALLATION, ENTRETIEN, MAINTENANCE ET EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYDRIDES RECHARGEABLES (IRVE) DANS LA RUE DE LA MAIRIE A VAUDELNAY

Dans la continuité des différents échanges entre la municipalité et le Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire (SIEMML) pour l'installation d'une borne d'Infrastructure de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE), une convention pour signature entre les deux parties est proposée pour déterminer les conditions et les modalités d'installation, des travaux et de l'exploitation de la borne IRVE sur la parcelle communale, située dans la rue de la Mairie.

En effet, le SIEMML exerce en lieu et place des collectivités membres qui la lui ont transférée, tout ou partie de la compétence relative à la création, l'entretien, l'exploitation et la maintenance des infrastructures de recharge de véhicules électriques et hydrides rechargeables, dénommée IRVE.

L'exercice par le SIEMML de la compétence IRVE nécessite l'autorisation préalable du propriétaire de la parcelle destinée à recevoir l'IRVE et ses accessoires.

Après avoir pris connaissance de la convention pour l'installation d'une borne d'Infrastructure de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE), déterminant les conditions et les modalités d'installation, des travaux et de l'exploitation de la borne IRVE sur la parcelle communale, située dans la rue de la Mairie ainsi que les annexes (descriptifs, plans, photos, lieu d'implantation...), le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document relatif à cette mise en place.

Monsieur le maire doit prendre contact avec le SIEMML pour connaître les délais d'installation.

RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a fait l'objet d'une communication au conseil municipal de la commune de VAUDELNAY, en sa séance publique du 11 octobre 2021, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ont été entendus.

**VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEMML POUR LES OPERATIONS DE
DEPANNAGES DU RESEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE DU
1^{ER} SEPTEMBRE 2021 AU 31 AOUT 2022**

La collectivité de VAUDELNAY par délibération du Conseil décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour les opérations suivantes :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP364-21- 139	Vaudelnay	374,95 €	75%	281,21 €	03 12 2021
EP364-21- 144	Vaudelnay	190,48 €	75%	142,86 €	21 12 2021

Ce fonds de concours concerne les dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 dont le montant de la dépense est de 565,43 euros TTC.

Le taux du fonds de concours étant de 75%, le montant du fonds de concours à verser au SIEMML s'élève à 424,07 euros TTC. Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'AMICALE LAIQUE DES PARENTS D'ELEVES
POUR UNE SORTIE EN CLASSE DE DÉCOUVERTE « CLASSE COMPAGNONS BATISSEURS
EN BOURGOGNE » DU 27 AU 31 MARS 2023**

Monsieur le maire informe l'assemblée du projet de sortie en classe de découverte sur le thème « classe compagnons Bâtisseurs en Bourgogne » en mars 2023 pour les classes de CM1 – CM2.

Pour alléger la participation des familles concernées et ainsi permettre à tous les enfants de ces deux classes de pouvoir y participer, la municipalité est sollicitée pour participer financièrement à ce projet éducatif et pédagogique.

Le budget prévisionnel fait ressortir une participation financière de 4 254.60 euros pour la commune (dont 614.60 euros d'assurance), le restant étant réparti entre les parents d'élèves, l'amicale laïque et la MAE/JPA. Ce projet concerne en tout 35 enfants. En effet, pour cette sortie pédagogique, il est également fortement recommandé de souscrire à une assurance, en cas d'annulation du séjour pour des raisons liées au covid. Celle-ci s'élève à 614.60 euros et sera prise en charge par la commune.

Le coût de financement du séjour par la municipalité s'élèverait donc à 4254.60 euros. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance du dossier et du budget prévisionnel, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour financer une partie de cette sortie qui s'élève à 4 254.60 euros, assurance comprise. Le conseil municipal autorise le versement de la participation financière à l'amicale laïque des parents d'élèves et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

PNR : Françoise VAUGONDY donne quelques informations concernant les actions du PNR, notamment l'aide à constituer des dossiers pour les communes et les animations proposées à l'école.

SIEML et bureau d'études BATIMGIE : restitution de l'audit : réunion commission des bâtiments

Une restitution de l'audit énergétique sur les bâtiments communaux se fera avec la commission des bâtiments le lundi 24 octobre 2022 à 17h30. Cette rencontre va permettre de connaître les systèmes à mettre en place pour réduire les dépenses énergétiques. En parallèle, la commune est en attente de l'intervention de l'entreprise AGELEC pour un devis de préconisations visant à réduire la perte d'énergie, sachant que le SIEML subventionne à 75 % les dépenses liées à cette mission.

Informations Gendarmerie

Une fiche récapitulative des interventions de la gendarmerie sur la commune de Vaudelnay est communiquée aux élus. Il s'agit d'un bilan sur la sécurité routière, les interventions, la délinquance, la prévention et la présence des gendarmes sur le terrain.

Deux réservistes se sont déplacés sur la commune à la rencontre des commerçants et des administrés.

Il est rappelé qu'une plainte à la gendarmerie a été déposée pour le dépôt de déchets sauvages et qu'une personne récidiviste a été identifiée pour le dépôt de déchets dans la nature.

Organisation des cérémonies du 11 novembre

Notre député, Mme SAINT-PAUL, doit participer à notre cérémonie prévue à 11h00 devant le monument Aux Morts. Un vin d'honneur sera servi au foyer rural. Le rassemblement à Brossay est prévu pour 10h00.

Invitation assemblée générale ADMR le 14 octobre 2022 à 18h30,

Personne ne pourra représenter la commune à l'assemblée générale.

Projet spectacle école + goûter des anciens courant décembre (organisation + service)

En accord avec l'école, la municipalité est favorable pour reconduire le spectacle des enfants et le goûter des anciens à l'occasion des fêtes de fin d'année. La date retenue est le jeudi 15 décembre 2022.

L'opération « paniers gourmands » pour les fêtes de Noël est reconduit cette année pour les personnes de 70 ans et plus.

Pot de départ Mme DELPECH (Babeth) : Il est prévu vendredi 21 octobre à 18h30 à l'école.

Vœux de la municipalité : la date n'est pas fixée, à voir suivant les disponibilités du foyer.

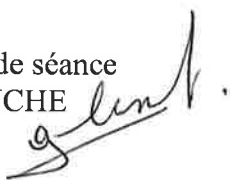
La séance est levée à 22h 15

LES PROCHAINES DATES DE SEANCE

Mardi 13 novembre 2022 à 19h30

Mardi 13 décembre 2022 à 19h30

La secrétaire de séance
Patricia GLINCHE



Le maire
Fabrice BARDY



